

**VINÇOTTE asbl**

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rue Phocas Lejeune 11 - 5032 Gembloux - Belgique - tél: +32 81 432 769 - dmlsouth@vincotte.be

Personne à contacter: YVES UREEL, Electricité

• Nos coordonnées
Votre numéro de client: 0013747502

Numéro de contrat: 1051607/27000

Numéro de rapport: GEM/16/15068158/00/FR/000

• Vos coordonnées
Réf:

Distributiecentrum FACQ Kersemberg
Leuvensesteenweg, 561
1930 Zaventem
Belgique

• Données d'intervention
Lieu: 680 - Facq Wavre
Boulevard de l'Europe, 105
1301 Bierges
Date: 04/04/2025
Effectuée par: DESMARLIÈRES RICHARD

RAPPORT DE VISITE DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

INSTALLATION : Magasin - showroom - Locaux sociaux

NOTE 1 : Nous attirons votre attention sur le Livre IV du Code du bien-être au travail qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique.

Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport

Nos services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.

BASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RGIE - ARRÊTÉ ROYAL DU 08/09/2019 ÉTABLISSANT LE LIVRE 1 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION, LE LIVRE 2 SUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION ET LE LIVRE 3 SUR LES INSTALLATIONS POUR LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE (M.B. 28/10/2019)

RUBRIQUES DU RAPPORT

- I. CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES
- II. MESURES / ESSAIS
- III. INFRACTIONS ET OBSERVATIONS
- IV. TABLEAUX

Date d'émission : 18/04/2025
Nombre de pages : 10
Annexe(s) : 0
Distribution : or. 1
cc. 0



Ir F. Dewint
Directeur Général



CONCLUSION

- L'installation dont il est question n'est pas conforme aux prescriptions définies ci-avant. Pour que cette installation puisse être conforme aux prescriptions définies ci-avant, il y a lieu de remédier aux infractions reprises dans le présent rapport.
- Nous vous invitons à tenir compte des observations et/ou recommandations reprises dans le présent rapport.



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIONS GENERALES

1. Généralités

Type d'installation électrique

Livre 1 (AR 08/09/2019 - MB 28/10/2019) : Installations électriques non-domestiques à basse tension et à très basse tension

Schémas de mise à la terre :

Schéma TT

Lieu(x)/transfo / Source

Alimentation Régie - compteur Iskra- Sn° 035014006

Tension(s) de service :

Tension de service : 3N400/230V

Lieu(x)

Distribution GRD

2. Facteurs d'influences externes

Selon l'information qui nous a été communiquée, les influences externes spécifiques sont mentionnées dans un ou plusieurs documents.

Réf : Document des influences externes n° + version 12049356 du 03/2012

3. Description

Schémas des circuits : sur place.

Plans de position : sur place.

Plans de position des prises de terre : sur place.

Liste des voies d'évacuation / lieux à évacuation difficile : sur place.

Liste des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Plan des installations de sécurité et/ou critiques : sur place.

Application des dérogations de la Partie 8.



4. Informations générales

Les informations reprises ci-après concernent les installations électriques non-domestiques lorsque celle-ci sont contrôlées sur base de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 ("RGIE", Livre 1, 2 ou 3 suivant cas), voir rubriques "Base de l'examen" et "Caractéristiques techniques et informations générales". Ces informations portent sur le rappel de certaines prescriptions. L'ensemble des prescriptions sont à consulter dans l'arrêté royal.

Conformément au "RGIE", le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant d'une installation électrique est tenu entre autres:

- de mettre à la disposition de l'organisme agréé les documents visés à la section 3.1.2. du "RGIE" et tout autre document nécessaire au contrôle de conformité ou à la visite de contrôle;
- de s'assurer que:
 - o les contrôles de conformité dont question au chapitre 6.4. du "RGIE" ont été exécutés;
 - o les visites de contrôle périodiques dont question au chapitre 6.5. du "RGIE" ont été exécutées;
 - o les contrôles de conformité et les visites de contrôles couvrent la totalité des installations.
- de constituer le ou les dossier(s) de l'installation électrique.

Les différents documents dont il est fait mention dans le "RGIE" seront classés dans le dossier de l'installation électrique (schémas, plans, documents divers tels que les analyses des risques, etc.).

Les schémas, plans et documents reprennent de manière univoque le numéro, la version et la date de la version (section 3.1.2. des Livres 1 et 2).

Le dossier de l'installation électrique comportera également le rapport de contrôle de conformité ainsi que le dernier et l'avant-dernier rapport de la visite de contrôle.

Après toute modification importante ou extension importante, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant devra faire réaliser un nouveau contrôle de conformité.

Lorsque des documents, dont référence dans notre rapport, ont été mis à jour ou modifiés après notre visite, nous vous prions de présenter systématiquement les nouveaux documents lors de notre prochain contrôle.

Nos contrôles ne portent que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les documents pour lesquels il est mentionné "à prévoir" dans la rubrique précédente, sont à établir et à présenter lors du prochain contrôle. Il en est de même pour les informations et les documents manquants éventuellement mentionnés dans les rubriques "Infractions" et/ou "Remarques". Lors de ce prochain contrôle, il est donc possible que des infractions ou remarques complémentaires apparaissent.

Les modifications apportées à l'installation électrique en vue de résoudre certaines infractions ou remarques pourraient, dans certains cas, également engendrer d'autres infractions ou remarques.

Les éventuelles analyses des risques et les documents qui découlent de ces analyses des risques (comme par exemple la liste des installations de sécurité et/ou critiques, la liste des voies d'évacuation et des lieux à évacuation difficile, etc.) sont établis par le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique, et ceci sous sa responsabilité. Les analyses des risques mentionnent clairement les mesures de prévention à mettre en œuvre.



II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Terre existante indéterminée

Mesure déconnectée : 9,2Ω

Emplacement du sectionneur de terre : Local compteur eau

2. Mesures d'isolement

Toutes les mesures d'isolement ont donné des valeurs suffisantes à l'exception des infractions mentionnées.

Dernières mesures en 2025.

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Néant

III. INFRACTIONS (I) ET OBSERVATIONS (O)

Installation générale

- I F1 Le repérage individuel sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre doit indiquer (L1: 3.1.3.3.):
- le numéro d'identification du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - la tension d'alimentation du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - le schéma de mise à la terre du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - le courant de court-circuit présumé maximal au niveau du tableau de répartition et de manoeuvre;
 - l'utilisation de la technique de filiation (sous-section 4.4.1.4.) dans le tableau de répartition et de manoeuvre (si d'application).

Général

TGBT

- I 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation domestique, le(s) schéma(s) de circuits de l'installation non-domestique (Livre 1), le plan schématique (Livre 3), à la réalité (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.).
- Circuit "Event"

1^{er} étage couloir

- I 1824 La gaine extérieure du câble n'est pas complètement introduite dans l'enveloppe de l'appareil connecté (L1: 5.2.6.; L3: 5.2.6.).
- Tube TL.

Local compteur

- O 1083 Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.
- Câble XGB.

Note(s)

- O F2 - En l'absence du dossier technique complet, les listes des infractions et observations de ce rapport peuvent-être incomplètes.
- Seuls les tableaux repris dans le présent rapport ont fait l'objet de notre contrôle. Veuillez nous avertir de tout manquement.
 - Seules les parties visibles et normalement accessibles de l'installation ont fait l'objet de notre contrôle.

IV. TABLEAUX

Voir page(s) suivante(s)

DESCRIPTION		Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M
		Type	Section mm ²	In(A)	Réglage		
					I>(A)	I>>(A)	
IG 00		XVB	4x50	NSX160F +Diff.	147 1	441	
X	Prise + éclairage tabl.	VOBs	2,5	Disj.II +Diff	20 0,3	C/6kA	Test concluant
A	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	20 0,3	C/6kA	Test concluant
01	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
02	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
03	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
04	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
05	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
06	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
Y	commande	VOBs	2,5	Disj.II	6	C/6kA	
B	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff.	40 0,03	C/6kA	Test concluant
07	éclairage	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
50	Alim. Fontaine	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
51	Alim. Seche-mains	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
52	Alim. Seche-mains	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
53	Alim. Seche-mains	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
54	Alim. Sanitaire	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
55	Alim. Sanitaire	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
56	Alim. Lave-vaisselle	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
57	Alim. Vestiaire	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
C	Disj.diff.	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
08	Éclairage magasin	XVB	2,5	Disj.IV	20	C/6kA	
09	Éclairage magasin	XVB	2,5	Disj.IV	20	C/6kA	
10	Éclairage magasin	XVB	2,5	Disj.IV	20	C/6kA	
D	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff.	40 0,3	C/6kA	Test concluant
20	Éclairage extérieure	XVB	2,5	Disj.II	20	C/6kA	
21	Éclairage extérieure	XVB	2,5	Disj.II	20	C/6kA	
22	Éclairage extérieure	XVB	2,5	Disj.II	20	C/6kA	
E	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
60	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
61	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
62	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
63	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
64	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	

65	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
66	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
67	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
68	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
69	Prises	XGB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
69bis	Prises	XGB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
N.R.	Prise Event	H07RnF	5G6	Disj.III	32	C/6kA	
F	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
70	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
71	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
72	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
73	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
74	Prises	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
75	Alimentation volet		2,5	Disj.II	16	C/6kA	
G	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
80	Alim. Porte sect.	XVB	2,5	Disj.IV	16	C/6kA	
81	Alim. Sas besam	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
82	PC ref.	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
83	Alim.3 sas besam	XVB	2,5	Disj.IV	16	C/6kA	
84	Alim. Central incendie	XVB	2,5	Disj.II +Diff	16 0,3	C/6kA	Test concluant
85	Alim. Hydromodule	XVB	2,5	Disj.II +Diff	16 0,03	C/6kA	Test concluant
H	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
86	Rack inform.	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
87	Central tel.	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
88	Alim. Sreens comptoir	XGB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
89	Central anti-intrusion	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
90	EFC	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
91	Central détection gaz	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
92	Pompe eau de pluie	XVB	2,5	Disj.II +Diff.	16 0,03	C/6kA	Test concluant
I	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
100	Aerotherme	XVB	2,5	Disj.II	16	C/6kA	
101	Détractificateurs	XVB	2,5	Disj.II	20	C/6kA	
102	TD HVAC	XVB	6	Disj.IV	40	C/6kA	
J	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,3	C/6kA	Test concluant
104	Bobine à minima	XGB	3G2,5	Disj.II	6	C/6kA	
105	Prises Sécuritas	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
106	Rail LED vitrine	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
107	Collect and Go	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
108	Clim. TGBT	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
109	Non utilisé	/	/	Disj.II	16	C/6kA	
K	Protection	VOBs	10	Disj.IV +Diff	40 0,03	C/6kA	Test concluant
110	Brézair	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	



111	Brézair	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
112	Brézair	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
113	Brézair	XGB	3G2,5	Disj.II	16	C/6kA	
114	Non utilisé	/	/	Disj.II	16	C/6kA	
N.R	Installation PV	XGB	5G25	Disj.IV +Diff.	125 0,3	C/10kA	

17012F-T-11-V-1995-1



Tableau : TD HVAC		Localisation : niv. +1		Type : Classe II			
Tension nominale (V) : 3N400		Icc (KA) : < 3kA		Plan n° : Arlex (07/03/2013)			
Alimentation de : TGBT		Canalisation (mm ²) : 5G6		Nombre de circuit : voir description			
Int.principal(In)(A) : 40		IP : 40		refID: 387124271300			
DESCRIPTION	Canalisation		Protection			Observations – O Infractions – I Mesures - M	
	Type	Section mm ²	In(A)	Réglage			
				I>(A)	I>>(A)		
A	Int. général IV			40			
B	Circulateur boucle sanitaire	XVB	2,5	Disj.II	6	C/4,5kA	O : HS en 2022
C	Boiler	XVB	2,5	Disj.II	16	C/4,5kA	
D	Chaudière	XVB	2,5	Disj.II	16	C/4,5kA	
E	Groupe ventilation	XVB	2,5	Disj.II	16	C/4,5kA	

17012F-T-11-V-1995-1